



Commune de
Essigny-le-Petit

Secrétariat ouvert
le lundi et le jeudi
de 18 heures à 19 heures

Téléphone
03 23 07 96 79

Télécopie
03 23 63 77 71

Courriel
mairieessignylepetit@orange.fr

Site
<http://essignylepetit.ifrance.com>

Adresse
273, rue de Saint-Quentin
02100 ESSIGNY-LE-PETIT

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 22 décembre 2008

Collecte des déchets : Le conseil municipal n'est pas satisfait des modifications de la collecte des déchets à compter du 1er avril 2009. Un courrier précisant les attentes municipales (végétaux, encombrants, papiers et corps creux,...) sera adressé à Monsieur le président de la communauté d'agglomération.

Le conseil municipal ne donne pas son accord à la mise en place d'un conteneur « vêtements usagés ». Il pense que les collectes bimestrielles sont suffisantes et qu'il existe d'autres points de collecte suffisamment proches (parking de supermarché par exemple)

Classe patrimoine : Suite au refus de financement par la commune du projet pédagogique de l'enseignant de cours moyen, ce dernier a apporté des précisions sur la classe patrimoine qu'il souhaiterait organiser.

La question a donc de nouveau été portée à l'ordre du jour du conseil municipal.

De la discussion, il ressort :

La subvention accordée par les communes à l'O.C.C.E. (office central de la coopération à l'école) au travers du syndicat intercommunal est un des financements des collectivités territoriales aux activités extraordinaires de l'école et répond donc aux modalités financières à mettre en place pour les séjours éducatifs pilotés par l'Inspection académique de l'Aisne.

La commune, au travers du syndicat, n'a pas la capacité budgétaire à augmenter sa participation financière aux initiatives émanant de chaque enseignant, aussi intéressantes soient-elles. Aussi cette subvention à un mouvement coopératif trouverait sa pleine acception dans une gestion pluriannuelle (projet d'école triennal) et mutualisée des actions menées auprès de chaque classe et, par conséquent, des fonds attribués à l'équipe pédagogique et ce, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire stable.

Dans cette optique, considérant que le budget de la commune de Essigny-le-Petit, dans le cadre de sa participation au fonctionnement du syndicat, verse indirectement au moins 500 euros de subvention aux coopératives scolaires ,

Le conseil municipal, à titre exceptionnel, versera une contribution de 220 euros au projet de « classe de patrimoine » si celui-ci aboutit. Les crédits seront inscrits, en tant que de besoin, au budget 2009.

Personnel technique : Le CM proposera avant le 1er mai 2009 une réorganisation des services techniques de la commune.

Assurances du personnel : le conseil adhère à la solution proposée par le centre de gestion.

Le maire,

Claude Vasset